VERS UNE GESTION DURABLE DE NOS PAYSAGES ?

L'EXEMPLE DIFFICILE D'UN VIGNOBLE CATALAN

juin 2022 Soazig Darnay



Vignes et oliviers sur fond de pinède : le paysage traditionnel des montagnes prélittorales du Penedès photo Soazig Darnay

Signé PAP, n°59

Soucieux d'assurer la transition énergétique et, plus généralement, la transition de nos sociétés vers le développement durable, 60 professionnels de l'aménagement se sont réunis en association afin de promouvoir le rôle central que les démarches de paysage peuvent jouer dans les politiques d'aménagement du territoire.

Merci de la diffusion que vous pourrez donner à cet article!



Une politique de paysage

Nos campagnes et leurs paysages se sont profondément transformés pendant la deuxième moitié du XXe siècle. Dans le contexte de la Reconstruction, la politique agricole commune a visé à assurer l'autonomie l'alimentaire du continent. Pour ce faire, elle a promu un modèle productiviste à partir des années 60. Dénoncée dès les années 1980¹, la dynamique industrielle qui s'imposait peu à peu a engendré une banalisation²

¹ Le recueil *Mort du paysage* ?, Edition Champ Vallon, a été publié en 1982.

² Dans le dernier chapitre de son *Histoire du paysage français*, édition Tallandier (1983), Jean Robert Pitte s'interroge sur cette banalisation du paysage. Il deviendra plus tard un fervent défenseur du terroir gastronomique.

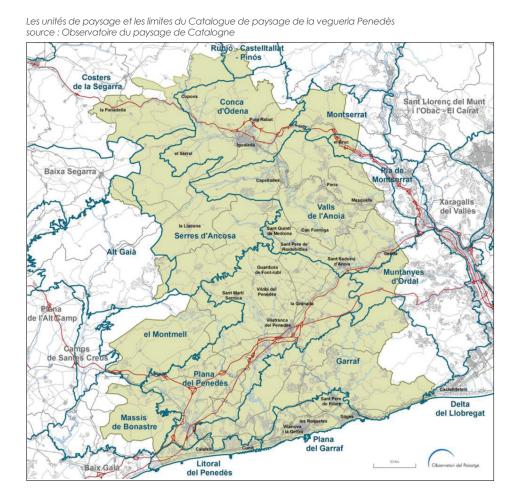
de certains territoires et de leurs paysages. Le sociologue Pierre Sansot³ estime que la nécessité de nommer le paysage apparaît lorsque l'identité d'un territoire est bouleversée par une transformation accélérée de ce qui nous entoure. La perte d'identité suscite un sentiment de déterritorialisation⁴.

En réaction à ce phénomène, la notion de paysage s'est affirmée en France au sein des politiques publiques par une diversité d'actions, et en particulier la loi de 19935. Dans la continuité d'une réflexion sur l'aménagement du territoire et sur un droit citoyen à un environnement de qualité, la convention européenne du paysage signée en 2000 propose que soient adoptés des outils démocratiques pour la protection, la gestion et l'aménagement des territoires. Harmonisant les différentes démarches grâce à une méthodologie commune aux pays européens, des unités de paysages et des valeurs seront décrits, des objectifs en seront déduits. Des plans de paysage et des chartes paysagères associant les dimensions environnementales et patrimoniales seront adoptées. Le paysage permet d'intégrer les différentes politiques qui visent à animer et renforcer l'identité et les activités d'un territoire donné. Les pays européens sont invités à engager des démarches de paysage pour assurer le développement harmonieux de leurs territoires.

La politique de paysage en Catalogne espagnole

Après la chute de la dictature en 1975, l'entrée de l'Espagne dans la Communauté économique européenne (1986) a déconstruit l'équilibre agricole traditionnel en engageant une spécialisation des cultures souvent inadaptée à l'écosystème méditerranéen⁶. Cette transformation a été le fait des grands propriétaires terriens plutôt que des terroirs encore gérés par des structures familiales. La frénésie de spéculation financière et immobilière a défiguré les villages et le littoral méditerranéens, en particulier de 1994 à 2008, tandis que la diversité agricole s'estompait.

https://www.triptolemos.org/wp-content/uploads/2022/04/INFORME-TRIPTOLEMOS-IMPACTO-GREEN-DEAL.pdf



³ Pierre Sansot, « Pour une esthétique des paysages ordinaires », *Ethnologie française*, t.19, n°3, Crise du paysage ?, p. 239-245.

⁴ http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/deterritorialisation

⁵ Loi nº 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages. Pour une histoire des politiques publiques du paysage, voir l'ouvrage d'Alexis Pernet *Le grand paysage en projet - Histoire, critique et expérience*, Metis Presse, 2014.

⁶ Robert Savé, ancien directeur de l'Institut de recherche agricole catalan, dénonce la fragilité de l'agriculture méditerranéenne non irriguée et l'absurdité de certaines stratégies d'irrigation. Cf. le rapport de la fondation Triptolemos qu'il a corédigé : « Informe sobre el impacto del Pacto Verde desde un enfoque de sistema alimentario Global »

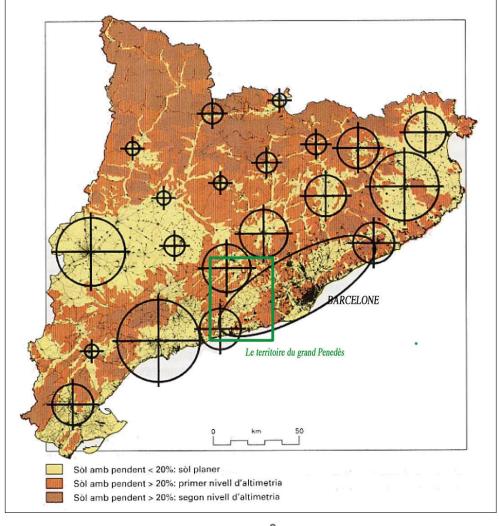
La Catalogne a très vite identifié que la convention européenne du paysage pourrait lui permettre de revendiquer son identité particulière. Frontière entre monde chrétien et monde musulman au moyen âge, la nation catalane a installé très tôt un empire commercial méditerranéen. Son développement ultérieur a fait de la province une enclave dynamique et prospère dont la capitale a été marquée par la « fièvre d'or » (1876-1886) et l'urbanisme de l'époque moderniste. La région autonome intègre donc la convention européenne du paysage en 20057. Elle crée un Observatoire du paysage à Olot, 20.000 habitants, village prépyrénéen connu pour sa peinture paysagère de la deuxième moitié du XIXe siècle. L'affirmation de l'identité paysagère catalane trouve ses assises dans la référence à la montagne, à la mer et à un modernisme imaginatif.

Quelle reconnaissance du paysage agricole?

Le statut des espaces agricoles et de leurs paysages n'enreste pas moins encore incertain. En 1995, le plan territorial général de Catalogne met en évidence la rareté des sols bénéficiant de pentes de moins de 20%, et de ce fait la concurrence inévitable entre le développement urbain et les surfaces vouées à l'agriculture. Les derniers outils de planification territoriale, les plans territoriaux partiaux, pourraient consolider cette reconnaissance en y intégrant les travaux de l'Observatoire du paysage et ses objectifs de qualité paysagère.

Cependant, cette prise en compte n'est pas générale et l'ensemble du territoire catalan n'est toujours pas couvert. En Catalogne comme dans la plupart des pays européens, la mise en œuvre de la convention est progressive et la notion de paysage tarde à constituer le socle cohérent des différentes politiques. La planification territoriale catalane est opérée par des urbanistes : l'Observatoire du paysage dépend actuellement du département en charge de cette planification. D'un autre côté, une Agence de la nature en charge de la gestion des espaces naturels - surtout privés - a été créée en 2020, sans lien avec l'Observatoire.

3.Carte extraite du Plan Territorial Général de Catalogne (1995) où apparaissent les pentes de plus de 20% (couleur marron) et les polarités urbaines source : Generalitat de Catalunya



⁷ Loi 8/2005 de protection, de gestion et d'aménagement du paysage.

En parallèle, le département de l'agriculture a rédigé une loi promouvant la protection des sols agricoles⁸. Cette loi reconnaît la valeur productive du sol, mais la qualité paysagère n'est pas mentionnée.

De leur côté, les provinces et leurs gouvernements, les diputaciones, développent d'autres logiques de planification. Relais des politiques du gouvernement central sur l'ensemble du territoire, les provinces sont des administrations bien dotées financièrement. Elles n'ont pas contribué à promouvoir en Catalogne des politiques paysagères conformes à la convention européenne, que l'Espagne a adoptée plus tardivement. En Catalogne, les diputaciones gèrent encore les parcs naturels dans un esprit de conservatoire du patrimoine naturel. De son côté, la diputación de Barcelone a développé depuis les années 1990 une ceinture verte inspirée de la greenbelt londonienne, qui inclut les parcs naturels et a permis la création de certains parcs agricoles et ruraux. Ces parcs sont en majorité des espaces périurbains soumis à des pressions importantes. Cependant ils ne sont pas clairement revendiqués comme des paysages ni en tant que

terroirs. Plus récemment, depuis la signature du pacte de Milan⁹ par Barcelone, des déclarations en faveur de la souveraineté alimentaire de la ville et du développement de l'agro-écologie ont laissé entrevoir la possibilité de resserrer les liens entre la ville et ces espaces productifs. Cependant, les échanges commerciaux peinent à se mettre en place¹⁰. L'intégration paysagère à laquelle invite la convention européenne est donc en cours, mais pas encore explicitement aboutie.

Paysage patrimonial ou espace productif?

Les espaces agricoles ordinaires ne seraient-ils donc pas reconnus comme des paysages ? Les catalogues rédigés par l'Observatoire du paysage

Un même paysage (unité de la « Plana del Penedès »), deux points de vue. En haut, l'étendue des vignes devant le célèbre Montserrat, une vue revendiquée par les caves, le tourisme et la population (photo utilisée dans différents sites web officiels et privés). En bas, les infrastructures centrales (AP7 et train à grande vitesse), une photographie illustrant l'unité de paysage dans les travaux de l'Observatoire du paysage source : http://paisatgepenedes.cat/project/plana-del-penedes/)





⁸ Loi $3/2019,\,\mathrm{du}\,17$ juin, des espaces agraires. Le décret permettant son développement n'existe toujours pas.-

⁹ Lancé lors de l'Exposition universelle de 2015 de Milan, ce pacte, s'articule autour de trois engagements principaux : préserver les terres agricoles, favoriser les circuits de proximité et ne pas gaspiller l'alimentation.

¹⁰ Travaux de Patricia Homs, ethnologue, Universitat de Barcelona.

reprennent les travaux d'associations locales aui témoignent de leur valeur pour les populations. De la même façon, les pratiques de loisir et les commentaires des urbains sont inspirés par l'attachement à une campagne souvent associée à un imaginaire romantique et nostalgique, tel que décrit dans les travaux du sociologue Bertrand Hervieu. On parle volontiers, ici comme en France, de l'agriculteur jardinier du paysage. Le sociologue le souligne : il existe une contradiction entre l'attente des citoyens amoureux d'un paysage traditionnel en voie de disparition et la réalité de l'exploitation agricole moderne. Cette contradiction s'exprime particulièrement au sujet des cultures en terrasses, traditionnellement architecturées par des murets de pierre sèche. De nombreuses associations locales répertorient le moindre muret aujourd'hui dissimulé dans les forêts. L'Observatoire du paysage relaie ces informations dans ses cartes descriptives. Le patrimoine de la pierre sèche est reconnu comme patrimoine mondial par l'UNESCO. Il reste rare cependant que leur protection soit prévue par les documents d'urbanisme communaux. En contexte agricole, ces éléments tendent alors à disparaître et avec eux le profil des pentes et la composition des parcelles correspondantes, soit l'ensemble d'écosystèmes à valeur aussi bien patrimoniale qu'écologique. De leur maintien dépend la gestion de l'écoulement de l'eau, potentiellement destructeur de sols ou cause d'inondations en climat méditerranéen, ainsi que la survie d'espaces de refuge pour la biodiversité, et plus généralement l'identité paysagère elle-même. Dans les terres du Penedès, le plus grand vignoble catalan en termes de superficie et de volume de production, il est plus difficile d'obtenir des aides financières pour l'entretien ou la reconstruction de murs de pierre sèche que pour réunir et terrasser uniformément des parcelles voisines.

Pourtant, le secteur vitivinicole local affiche un lien étroit avec la notion de paysage, qu'il n'hésite pas à faire valoir dans un discours sur le terroir. En Penedès, en réaction à un projet d'installation de centrale de traitement des déchets, l'ensemble de la profession vitivinicole s'est associée en 2003 avec les administrations locales pour demander la rédaction d'une première charte paysagère, anticipant la loi du paysage qui les instaura en Catalogne en 2005.

Des terrasses viticoles sur les flancs du massif de l'Ordal, un paysage reconnu localement pour sa qualité photo Soazig Darnay



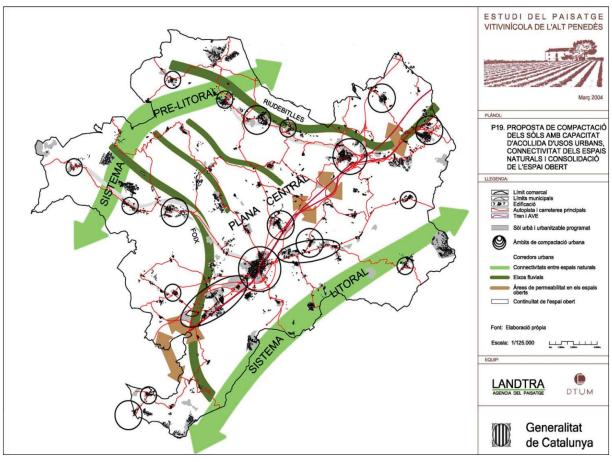
Le paysage et la convention européenne du paysage sont apparus comme des outils à mobiliser pour protéger la qualité des territoires. À partir de ce moment, ce terroir n'eut de cesse de promouvoir l'œnotourisme afin de démontrer la rentabilité économique de ces paysages et de sensibiliser à leur conservation. Les paysages traditionnels viticoles du Penedès ne sont pas reconnus en effet comme exceptionnels, mais la charte de paysage de la comarca l'Alt Penedès alliée à la reconnaissance touristique permettent de démontrer leur intérêt. Avant le Covid, le Penedès a occupé durant de nombreuses années le deuxième rang parmi les destinations cenotouristiques d'Espagne¹¹. Pour autant, ces outils de mise en valeur aident-ils à définir un paysage vertueux et à maintenir un paysage identitaire idéalisé?

L'oenotourisme, un outil pour conserver le paysage?

En Penedès, les trois caves qui accueillent plus des trois quarts des touristes sont des propriétés d'échelle internationale. Une grande partie de leur production est organisée pour tirer les prix vers le bas. Le modèle de production qui en résulte ne défend pas un système à haute valeur environnementale

ni le respect du paysage. D'autres propriétaires, minoritaires en termes de superficie, défendent la transparence et la qualité de leur production. Comparables aux vignerons indépendants français, ils associent la qualité du terroir, celle du paysage et une production écologique, voire biodynamique¹². Ils sont opposés à la fragmentation du vignoble sous la pression urbaine de la métropole, investissent dans la restauration de murets de pierre sèche près des accès à la propriété. Par ailleurs, ils n'hésitent pas eux non plus à détruire certains murets dans des zones pourtant appréciées pour la beauté de leur paysage, à rogner les boisements le long des torrents ou des limites de parcelle, à construire des bâtiments à but touristique sans réfléchir toujours à leur intégration. Certaines caves gèrent leurs abords avec soin mais ne voient pas d'un bon œil le passage des promeneurs dans les parcelles. Il est vrai que le vandalisme et le vol se sont multipliés à mesure qu'augmentait leur fréquentation.

Carte extraite de la Charte de Paysage de la comarca de l'Alt Penedès (2004); une analyse des ensembles et couloirs écologiques source : Generalitat de Catalunya



¹¹ Rapports de l'association des villes espagnoles du vin ACEVIN sur la fréquentation des routes du vin. La route Penedès Cava est la deuxième d'Espagne jusqu'en 2019, derrière la route du Xérès.

¹² En ce début de 2022 des démarches sont en cours en Catalogne pour faire reconnaître différentes catégories de producteurs de vins et distinguer les négociants, les coopératives, les caves vinifiant leurs propres raisins sur les étiquettes.

La logique qui voudrait que la qualité de ces paysages soit maintenue par les viticulteurs et les caves grâce à la rentabilité des activités cenotouristiques reste donc à nuancer. Par ailleurs, la définition d'un paysage de qualité est-elle la même pour l'habitant qui se promène, pour le touriste étranger, pour le viticulteur, la cave artisanale ou la grande cave négociante ? En relation avec des attentes différentes, des référents identitaires sont-ils perçus et partagés par tous ? Sont-ils des éléments stratégiques à protéger ? Comment définir et maintenir leur authenticité ?

Les acteurs du secteur vitivinicole ne sont pas tous intéressés par un développement cenotouristique dont ils n'ont pas toujours l'envie ni la capacité, du fait en particulier de la délicate gestion des nuisances liées au passage des promeneurs. A la belle saison, la multiplication des services de bar au sein des caves soulève différentes difficultés parking, pollution lumineuse ou tapage - difficiles à gérer par des services ruraux en sous-effectif et en l'absence de normes. De son côté, le tourisme rural ne constitue pas un appui économique systématique pour le vignoble. En Penedès, il n'est

pas rare que des logements ruraux accueillent des citadins catalans ou espagnols qui ne prévoient pas de visiter les caves, préférant la piscine ou le barbecue entre amis : ils boiront du Rioja, le vin d'une autre région.

Le paysage fruit d'une réalité économique

Fondé sur la transformation artisanale, la reconnaissance et la consommation locale d'un produit ainsi que sur un soutien apporté par les activités touristiques, le modèle du développement durable n'est donc pas en voie d'être clairement appliqué par tous. Dans le cas des forêts amazoniennes et du maintien de leurs écosystèmes naturels, Xavier-Arnaud de Sartre¹³ a mis en évidence que la croissance de l'offre

Cavas Bertha, construit en 2014, sur les 4ha de vignoble que l'entreprise (créée en 1989) possédait. L'édifice marque un paysage qu'il ne produit pas mais qu'il revendique. Sa position surélevée permet de profiter de vues panoramiques, très appréciées par les visiteurs. Le syndicat Unio de Pagesos et une cave voisine se sont plaint du non respect de l'existant auprès des services de la mairie. source : cavabertha.com



^{13 &}quot;Des biens communs aux services écosystémiques : changement de discours ou changement de locuteur ? » / Xavier Arnauld de Sartre, in séminaire "Penser les biens communs dans le espaces ruraux : regards croisés", organisé par le laboratoire "Dynamiques rurales" de l'Université Toulouse II-Le Mirail avec le soutien des doctorants et étudiants du master "Développement des territoires ruraux et de l'École Doctorale TESC (Temps, Espaces, Sociétés, Cultures), Université Toulouse II-Le Mirail, 11-12 mars 2013.

écotouristique ne permet pas d'envisager ce seul modèle pour soutenir un cercle vertueux, le volume de clientèle potentielle ne connaissant pas la même tendance. Ce seraient plutôt la reconnaissance des services écosystémiques¹⁴ et leur intégration dans l'économie qui permettraient la sauvegarde de ces milieux.

En ce qui les concerne, les espaces agricoles européens et leurs paysages visent d'abord une rentabilité liée à leur exploitation. Le vin est un des produits de transformation agricole qui dégage le plus de marge économique, il attire et a attiré de nombreux investisseurs dans des régions et pays très divers. En France, Espagne et Italie, son poids économique dans les exportations nationales lui donne un statut particulier. Le paysage vitivinicole est-il donc un paysage en capacité de se maintenir plus facilement qu'un paysage agricole dégageant moins de revenus ? Des travaux ont de fait démontré sa capacité de résistance face à la pression urbaine en milieu métropolitain¹⁵.

Il n'en reste pas moins que les petites parcelles de vignes isolées ou pentues se raréfient dans les vignobles peu reconnus au niveau international, en dépit de la beauté des paysages résultants. Il s'agit partout de pouvoir équilibrer le coût d'entretien par le prix de vente du vin¹6. L'imprévisibilité météorologique et sanitaire liée au changement climatique, la pression croissante de la faune sauvage n'aident pas au maintien de parcelles isolées dans une mosaïque paysagère complexe. En outre, la main d'œuvre se raréfie, la population des exploitants est vieillissante. Il n'existe pas en Espagne de structures pour limiter l'effet des départs en retraite et de la spéculation sur la terre comme, en France, les chambres d'agriculture et les SAFER.

Le petit parcellaire, les vignes taillées en gobelet, sont des éléments de qualité paysagère, pour leur aspect traditionnel et diversifié photo Soazig Darnay



¹⁴ Cette notion a émergé dans les années 1970 en constatant que les processus qui agissent au sein d'un écosystème naturel assurent gratuitement des services aux sociétés humaines qui en dépendent.

¹⁵ Par exemple, la thèse en sciences économiques de Stéphanie Pérès :

[«] La vigne et la ville : forme urbaine et usage des sols » (2007, Université de Bordeaux).

¹⁶ En Penedès, des caves artisanales considèrent que le prix de vente au public devrait atteindre 40€ la bouteille pour pouvoir maintenir les terrasses de pierre sèche sur les coteaux. Même si certaines sont connues pour vendre des vins de grande qualité, l'appellation d'origine ne suscite pas aujourd'hui la demande nécessaire pour écouler de gros volumes à ce tarif. La cave voit donc sa capacité de maintien de surface de terrasses limitée en fonction de son réseau de vente et de sa capacité à écouler son vin haut de gamme.

Avant que le Penedès ne devienne une aire de culture dense de la vigne, depuis le XVIIIe siècle, de grandes étendues de céréales occupaient traditionnellement le fond de la plaine, agrémentées de fruitiers. Le paysage s'est simplifié en une monoculture de la vigne sous l'influence de la PAC et d'une structure économique dominée par un négoce puissant. La simplification suit son cours en dépit de la demande croissantes de productions alimentaires locales plus variées. Quand on parle de la nécessité de préserver le paysage viticole du Penedès, parle-t-on alors d'un paysage traditionnel formé d'unités d'exploitation variées et diversifiées, paysage actuellement disparu, ou d'un vignoble actuel, moderne, en monoculture, mais qui répond difficilement aux défis environnementaux ? L'économie aujourd'hui dominante encourage de fait le développement d'un vignoble dépouillé de sa dimension patrimoniale, mais soucieux d'un certain équilibre écologique, et développant des services de production d'énergies renouvelables sous la forme de champs de panneaux solaires ceints de grillages, effet de la spéculation sur les terres en milieu métropolitain.

Des externalités à valoriser?

Quelles externalités valoriser afin d'encourager un modèle paysager agricole plus durable et plus complexe, à même de conserver une identité patrimoniale ? On reconnaît à l'agriculture la capacité de stockage de carbone, encouragée par le modèle agro-forestier, mais la filière de valorisation du bois est peu développée en Catalogne. Du fait du manque d'eau, le choix de fruitiers reste également limité. Dans le cas du Penedès, d'autres externalités existent, ainsi sa situation métropolitaine qui le destine naturellement à devenir un espace de loisir. Actuellement, les espaces cultivés ne sont pas majoritairement proposés au tourisme. Quand les propriétaires privés décident d'investir en ce sens, les espaces de pique-nique et belvédères peuvent être malmenées par certains promeneurs, ce qui crée des tensions avec la population locale. Les nombreux bois privés non entretenus car non exploitables représentent d'autres externalités. La majorité sont des pinèdes qui tapissent les montagnes prélittorales, aux pentes rocheuses prononcées. Récolte traditionnelle de champignons ou d'asperges sauvages, promenades : ces bois

Parcelles « modernes » (terrassements, conduite sur fil de fer) revendiquées comme « beau paysage » par la cave Jean Léon photo Jean Léon



sont très fréquentés. Les risques d'incendies ont augmenté considérablement ces dernières années. La possibilité d'y réintroduire des parcelles cultivées, dont la vigne, est interrogée. Sur le point d'être abandonnées, certaines existent encore dans les massifs et pourraient être maintenues si leur rôle de coupe-feu était reconnu. Dans ce cas, l'élevage serait un complément nécessaire, d'autant que des troupeaux de moutons sont déjà réintroduits pour venir paître dans les vignes en saison de repos végétatif.

Une vigne ne sera un coupe-feu efficace que si elle est positionnée en fonction des pentes et de l'habitat. De son côté, le maintien d'une couverture végétale entre les rangs de vignes serait propice à la biodiversité et au contrôle de l'érosion, mais favorable aux incendies. Quelle priorité donner à l'une ou l'autre de ces externalités ? De même, quel équilibre trouver entre le soutien aux externalités et le souci de la productivité, finalité première de l'agriculture et de l'élevage ?

Le modèle du développement durable et de la bioéconomie qui prend en compte les externalités définissent l'entretien de ces paysages à partir d'une analyse anthropocentrée dans laquelle l'équilibre économique de l'entreprise doit se maintenir au sein du système capitaliste. Si on reconnaît la nécessité d'un changement de paradigme pour prendre en considération le tout qui relie intérêts humains et intérêts naturels, le Gaïa politique défendu par Bruno Latour, cette analyse devra abandonner la priorité donnée au profit et prendre comme

objectif premier la soutenabilité du système, sa valeur de bien commun pour le vivant dans son ensemble. On pourra alors parler de paysage agricole, et dans une posture anthropocentrée, tout en privilégiant une dimension esthétique où la part patrimoniale du paysage sera conçue de façon écosystémique. Cette conception d'un paysage prospère et durable pourra sans doute devenir un levier permettant à terme l'implication des populations.

Toujours est-il que, dans son film Vignes dans le rouge (2021), le cinéaste Christophe Fauchère nous montre un secteur divisé. Des initiatives inspirées de la permaculture et de l'agroforesterie s'attachent à respecter la nature profonde du terrain comme de la vigne, une plante grimpante qui s'accroche dans les branches des arbres. D'un autre côté, des innovations industrielles se préoccupent de créer de nouvelles variétés plus résistantes, et continuent d'agrandir les parcelles. Combien de temps notre paysage sera-t-il donc encore partagé entre ces deux mondes, l'un gouverné par une logique technologique, l'autre inspiré des dynamiques naturelles ? Une chose est sûre : l'apparence des paysages viticoles va évoluer en s'éloignant sans doute d'une esthétique patrimoniale conservatrice. Cette évolution créera de nouveaux paysages plus divers et mieux composés.

Le terme de « paysage vivant » prendra ici tout son sens, en particulier du fait que le vivant ne s'y verra pas sacrifié.